



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

PV N°186 CS /40

REUNION du 08/06/2022

PRESENTS : MM. PAGANT J.M. – FREREJACQUES A - FAORO P - DA SILVA S – BELORGEY B

ETHIQUE SPORTIF

Article 1 - Challenge Ethique - Fair-Play & Lutte contre la Violence et les Incivilités Il est institué un challenge Ethique - Fair-Play & Lutte Contre la Violence et les Incivilités au sein du district en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

Catégories concernées

- Championnats Seniors Masculins
- Championnats Football Diversifié
- Championnats Jeunes (U18 et U15 Départemental 1)

Les classements seront établis sauf sur les U18-U15 D2 Domaine d'application L'application de ce règlement est valable quel que soit le nombre de matches de championnats disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe en y incluant les matches arrêtés et rejoués

Article 4 - LE CLASSEMENT DE L'ETHIQUE

La rectification du classement en tenant compte du retrait de points sera notifiée par la Commission des Compétitions Seniors et Jeunes.

Barème des Joueurs

Un avertissement	Un (1) point
Un match de suspension ferme suite 3 avertissements	Trois (3) points
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	
Deux matches de suspension ferme	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata)

	temporis : exemple - 18 mois de suspension = (150 + (80 : 2) = 190 points)
--	--

Barème : TOUT AUTRE LICENCIÉ

Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) point
Blâme	Deux (2) points
Matches de suspension,	Identique barème « joueurs »

RETRAIT DE POINTS

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 12 équipes	Groupes de 10 équipes	Malus au classement
De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Un (1) point
De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Deux (2) points
De 176 à 200	De 151 à 175	De 126 à 150	Trois (3) points
Et ainsi de suite			
Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison			

Les dossiers ayant entraîné un retrait de point(s) dans le cadre de la procédure disciplinaire ne feront pas l'objet d'un nouveau retrait de point(s) (proscription de la double peine).

En date du 07/06/2022

Retrait de point(s) appliqué au classement du 07/06/2022 (avec rappel des points du classement de l'Éthique Sportive)										
Division	Clubs	13 Avril	Clubs	06 Mai	Clubs	18 Mai	CLUBS	25 Mai	CLUBS	7 JUIN
D1	OUGES	- 4 Pts *	OUGES	-1 Pt	VINGEANNE	-1 Pt	**FAUVERNEY	-1 Pt	R .A.S	
D2	MAREY	-1 Pt	ECHENON	-12 Pts	MAREY	-2 Pts				
	BRESSEY	-1 Pt								

*au 13/04/22 OUGES avait 202 points à l'éthique et aurait dû avoir moins 4 points au lieu de 3 points soit 5 points au 18/05/22.

**au 25/05/22 FAUVERNEY 2 en D1 moins 1Pt soit moins 8 Pts.

Retour dossier Appel LBFC

Suite au relevé de décision de la C° Régionale d'Appel donnant le match 24478405 ½ finale coupe Complémentaire CA ST APOLLINAIRE 3 – ENSEIGNANT DIJON à rejouer.

La Commission Sportive du District fixe le match au DIMANCHE 12 JUIN 2022 A 15 H 00 AU COMPLEXE SPORTIF DE LOUZOLE 2 à ST APOLLINAIRE.

RAPPEL du relevé de décision de la CR APPEL : **PRECISE que le joueur Ismail ESSALIH du club A.S ENSEIGNANT DE DIJON devra purger sa suspension de 1 match ferme sur cette rencontre, et ne pourra donc pas y participer.**

I- SENIORS

1.1 POULES FINALES

POULES FINALES

La CS en accord avec le comité directeur organise pour la saison 2021/2022 les poules finales pour déterminer le champion de chaque division :

Règlement sportif :

Article 1 : Les dates des matches de poules finales sont inscrites au calendrier général du District

Article 2 : Les finales se disputent selon la formule d'élimination directe : matches de 90 minutes et 2 prolongations de 15 minutes s'il y a lieu. En cas d'égalité à l'issue de ces prolongations le départage intervient selon l'épreuve de coups de pied au but.

Article 3 : La désignation des terrains est du ressort du C.D. si possible ou de sa Commission Sportive. Tous les clubs ayant un terrain dûment homologué sont susceptibles d'accueillir ces rencontres. Ils devront mettre les installations à la disposition du District et fournir un délégué.

Article 4 : Toute équipe championne de groupe qui ne disputera pas les poules finales ne pourra accéder à la division supérieure.

Article 5 : Chaque rencontre donnera lieu à l'établissement d'une feuille d'arbitrage dans les mêmes conditions qu'en championnat.

Article 6 : Tournois triangulaires

Selon le nombre de groupes, le District peut être amené à organiser des tournois triangulaires : qualification d'une équipe.

- Désignation des terrains : Voir article 3
- Les 3 rencontres d'une durée de 60 mn (2 x 30 mn) mi-temps 10 mn se déroulent dans l'ordre désigné par tirage au sort par la Commission sportive.

Entre deux rencontres un temps mort de 20 mn est préconisé. Le début des rencontres peut être fixé à 14 H 30.

Qualification des joueurs : Le règlement est le même que pour le championnat

- Le classement est établi selon la forme championnat 3 -1- 0 en cas d'égalité de points, il est tenu compte

1 - de la différence de buts particulière

2 - de la différence de buts générale

Si deux équipes sont encore en égalité après ce classement le départage se fera par coups de pied au but.

FINALE POULE FINALE D3

Dimanche 12 Juin 2022 à 16h00 – Stade MAURICE COLSON à LONGVIC

ENT PERRIGNY LES DIJON - UCCF 2

Avec trois arbitres officiels à la charge du district.

L'équipe de ENT PERRIGNY LES DIJON devra fournir un délégué.

Le club premier nommé est déclaré club recevant et doit se munir de sa tablette FMI.

L'équipe recevant devra imprimer 1 feuille de match papier en cas de problème avec la tablette.

D4 NIVEAU HAUT

Samedi 11 Juin 2022 Stade MAURICE COLSON 1 ou Annexe à LONGVIC

Tournoi triangulaire.

- 14h00 : CHENOVE – DIJON AFRIQUE
- 15h30 : CHENOVE – POUILLY BSK
- 17h00 : DIJON AFRIQUE – POUILLY BSK

Avec trois arbitres officiels à la charge du district.

Délégué District : Mr THIBERT.

Obligatoire : Chaque équipe devra fournir un délégué.

Le club premier nommé est déclaré club recevant et doit se munir de sa tablette FMI.

Merci d'imprimer 3 feuilles de match papier en cas de problème avec la tablette.

POULE FINALE D4 – NIVEAU BAS

Dimanche 12 Juin 2022 à 13h30 – Stade MAURICE COLSON à LONGVIC

FCCL 3 – FCAB 2

Avec trois arbitres officiels à la charge du district.

L'équipe de FCCL 3 devra fournir un délégué.

Le club premier nommé est déclaré club recevant et doit se munir de sa tablette FMI.

L'équipe recevant devra imprimer 1 feuille de match papier en cas de problème avec la tablette.

1.2 COURRIERS

De M. THIBERT JEROME : rapport de délégation finale D2 du 04/06/22

De la mairie de Chevigny : Interdiction terrain. Pris note.

II. FEMININES

2.1 FORFAIT

Match 24442562 Critérium Féminin AS BEAUNE – REMILLY du 06/06/2022

Forfait non déclaré de REMILLY

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à REMILLY 0-3 moins 1 point pour en reporter le bénéfice à AS BEAUNE.

2.2 COURRIER

District de SAONE et LOIRE : reprise de dossier match féminines à 11 seniors GFF FC MACON BS – MELLECEY MERCUREY

La Commission Sportive du District de Côte d'Or transmet le dossier à la Commission Sportive de Saône et Loire

III. FUTSAL

COPA COCA-COLA BY FFF

TOURNOI FEMININ

Tournoi à 4 équipes, dates à déterminer.

TOURNOI MASCULIN

1^{er} tour

FCNCS FUTSAL – ASPTT DIJON -> se joue le Jeudi 16 Juin à 20h45 au Gymnase de Neully lès Dijon
FUTSAL CLUB DIJON CLENAY – FC TILLENAY 1

FUTSAL DIJON METROPOLE 1 – FUTSAL DIJON METROPOLE 2 -> se joue le Mardi 14 juin à 21h20 -
Gymnase Sellenet - Dijon

AS QUETIGNY – FUTSAL DIJON METROPOLE 3

FUTSAL DIJON METROPOLE 4 – FC TILLENAY 2 -> se joue le Mercredi 15 juin à 21h20 - Gymnase Sellenet
- Dijon

Les matches auront lieu du 13-06 au 17-06-2022 sur le terrain du premier nommé.

Match 2 x 20 mn, en cas de match nul, épreuve des tirs au but disputée suivant le principe de la mort subite.

POULE FINALE

Les vainqueurs des matches feront un tournoi final à 5 la semaine du 27-06 au 01-07.

Les perdants feront un tournoi final à 5 pour le classement la semaine du 20-06 au 25-06.

3.1 COURRIERS

De FCNCS et F5 DIJON METROPOLE concernant la programmation des rencontres COPA COCA COLA BY FFF

IV. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

Après réception de la feuille de match papier, la CS valide le résultat acquis sur le terrain.

4.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 4 et 5 Juin 2022

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I : RAS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président de séance : FAORO P